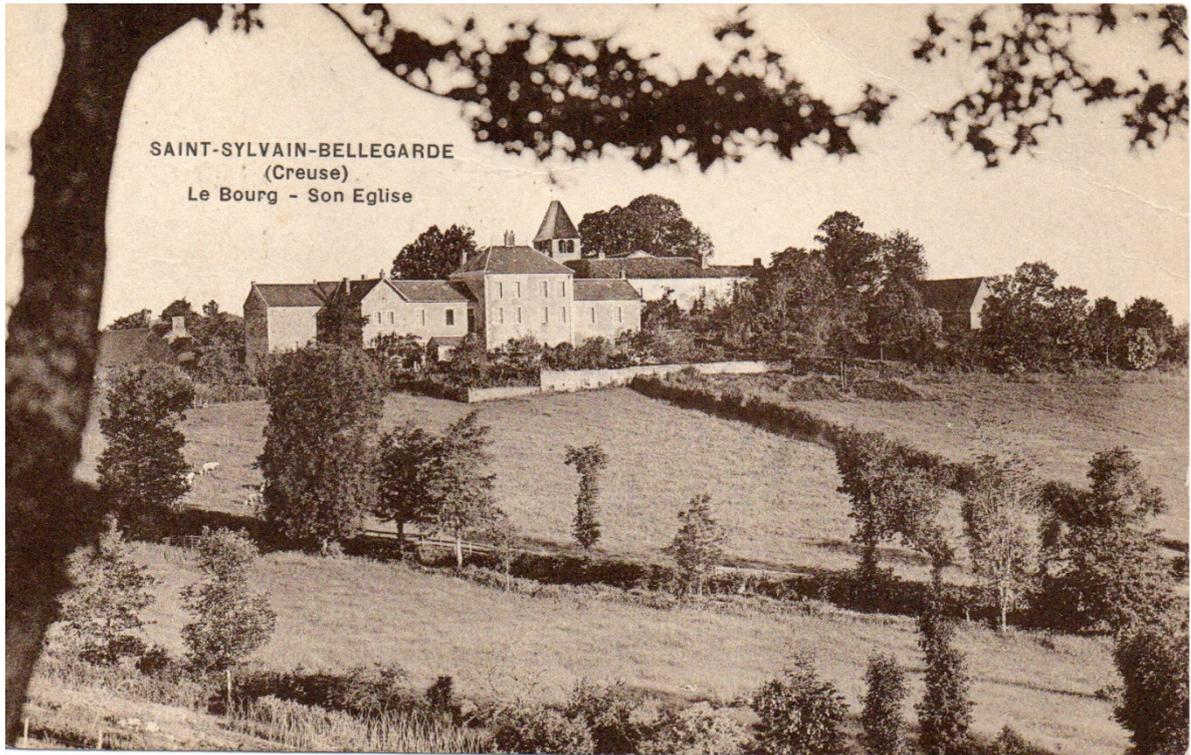


Le Petit Journal de Saint-Silvain

Janvier 2022



Mairie de Saint-Silvain-Bellegarde
23190 Saint-Silvain-Bellegarde
Tél. : 05 55 67 62 47 ; mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr
Rédaction et mise en page : Isabelle Carton, Michèle Alouchy,
Alain Bujadoux, Alain Grass, Jean-Marie Bertrand

Le mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous

Cette année débute encore avec la COVID 19 de plus en plus virulente. Heureusement que la vaccination nous permet de vivre à peu près normalement.

Les travaux routiers ainsi que les principaux renforcements de chemins sont ou vont être réalisés.

L'épisode neigeux de fin novembre n'a pas eu de conséquences fâcheuses.

Suite à nos interventions, la ligne électrique moyenne tension de Sannegrand à Chez Mursolles a été enfouie et les différents raccordements sont en cours. Pour la ligne de même tension de Rimareix à La Pradelle, les travaux sont prévus pour 2022.

En début du mois de janvier vont débiter les travaux du pylône de téléphonie mobile multi-operateurs sur le site de l'ancien relais de télévision.

Après 2 ans d'annulation, la 21^{ème} Course de Côte de la Tardes est prévue au calendrier les 30 et 31 juillet prochain. Espérons qu'elle puisse avoir lieu cette année.

A partir du 1^{er} janvier la Trésorerie d'Auzances fermera ses portes et nous serons rattachés à celle d'Aubusson.

La construction du Centre de santé se poursuit et nous devrions réceptionner les travaux fin janvier

N'oubliez pas de noter les dimanches 10 et 24 avril pour les élections présidentielles ainsi que les dimanches 12 et 19 juin pour les élections législatives.

C'est avec plaisir que le Conseil Municipal, Le personnel communal et l'institutrice se joignent à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2022

Alain BUJADOUX

Au Conseil Municipal

Le Conseil municipal a tenu quatre réunions durant le second semestre 2021 : les 2 juillet, 17 septembre, 12 novembre et 11 décembre. Pour plus de détails, vous pouvez consulter, à la Mairie ou sur le site Internet de la Commune (<https://saintsilvainbellegarde.fr>), les comptes rendus de ces réunions, accompagnés des documents soumis au Conseil, ainsi que les textes des délibérations adoptées.

• Déplacement d'un chemin et ventes de terrains à Sannegrاند

Demandée par MM. François PINGUET et Arco VAN DER SPEK, concertée sous l'égide du Maire avec les habitants de Sannegrاند et finalement approuvée par le Conseil municipal le 12 novembre, l'opération foncière suivante a été réalisée, à l'entrée du village de Sannegrاند, en bordure nord de la route départementale, sur des terrains principalement sectionnaires et plus accessoirement communaux :

- le départ du chemin communal de la Croix des Assoiffés, depuis la route départementale, a été déplacé, ce qui a nécessité la vente d'environ 840 m² de terrain communal (l'emprise délaissée du chemin) à la section de commune de Sannegrاند et l'acquisition par la Commune d'une superficie équivalente de terrain sectionnaire (la nouvelle emprise du chemin) ;

- le terrain sectionnaire de part et d'autre du nouveau tracé du chemin a été vendu pour une partie (1 700 m²) à M. PINGUET, pour une autre partie (1 900 m²) à M. VAN DER SPEK et pour une troisième partie (environ 1 300 m²) conservé en propriété sectionnaire pour servir d'aire de stockage à usage commun ;

- à cette occasion, les limites cadastrales de la propriété mitoyenne de M. et Mme GUÉRARD ont été régularisées par une vente d'environ 80 m² de terrain communal aux époux GUÉRARD.

Les ventes de terrains sectionnaires à MM. PINGUET et VAN DER SPEK ainsi que la vente communale aux époux GUÉRARD vont être effectuées au prix de 1,25 €/m², les frais d'arpentage, de bornage et d'enregistrement étant à la charge des acquéreurs.

Les cessions réciproques de terrains entre la Commune et la section de commune pour le déplacement du chemin vont être effectuées, chacune, pour 1 €.

Cette opération a donné lieu le 24 juillet à une consultation des électeurs de la section de commune de Sannegrاند et à une enquête publique (pour le déplacement du chemin rural) du 30 août au 13 septembre. Par ailleurs, les deux conditions mises par la Municipalité ont été satisfaites : M. Alexandre DUPLEIX a donné son accord pour recevoir les eaux de ruissellement du chemin de la Croix des Assoiffés sur ses parcelles et M. Arco VAN DER SPEK a donné le sien pour que ses vaches ne passent plus sur la route traversant le village de Sannegrاند.

• Demandes de subvention d'investissement pour 2022

Des demandes de subvention de l'Etat au titre de la dotation 2022 d'équipement des territoires ruraux (DETR) ont été présentées pour les quatre projets suivants (demandes limitées pour 2022 à 4 rubriques), classés par ordre de priorité :

1- le remplacement de la chaudière au fuel du bâtiment de la Marie (dont 3 logements loués et

l'école) par une chaudière à granulés de bois : investissement de 52 000 € H.T. (investissement financé au titre du plan de relance), subventionné à 80 % (50 % de DETR, 16 % par l'ADEME (Agence de la transition écologique), 14 % par le Département), soit un autofinancement par la Commune de 10 400 € (20 %) ;

- 2- la réfection de l'atelier communal, situé au sous-sol du bâtiment de la Marie (incluant les travaux sur le mur pignon et la cheminée) : investissement de 18 150 € H.T.), subventionné à 40 % au titre de la DETR, soit un autofinancement pour la Commune de 10 880 € (60 %) ;
- 3- la réfection de la voie communale n° 101 Le Faux-Chez Sauvanot, entre l'intersection avec la route départementale n° 38 au Faux et la maison GLIGNY : un investissement de 17 870 € H.T., subventionné au taux de 40 % au titre de la DETR, soit un autofinancement pour la Commune de 10 722 € (60 %) ;
- 4- l'aménagement de la liaison entre le sentier de grande randonnée GR 46 et le village de Malleret (avec assainissement de la zone du ruisseau de Malleret) : un investissement de 13 309 € H.T., subventionné à hauteur de 40 % au titre de la DETR, soit un autofinancement par la Commune de 7 985 € (60 %).

L'ensemble représente un montant total d'investissements pour 2022 de 101 329 € H.T., subventionné à hauteur de 60,5 % (61 332 €), dont 45,1 % au titre de la DETR (45 732 €), soit un autofinancement de la Commune de 39 987 € (39,5 %). Ces projets ne seront réalisés que dans la mesure où les subventions demandées seront accordées et où ils seront approuvés lors du vote du budget communal pour 2022.

Compte tenu de la limitation à quatre des demandes de subvention au titre de la DETR, la réfection du pont sur le ruisseau de Chez Mursolles (chemin rural de Chez Mursolles au Chassin-Cheval), soit un investissement de 1 980 € H.T., l'aménagement d'un chemin en planches sur les voutes de l'église pour accéder aux combles et inspecter le dessous voligé du toit, soit un investissement de 1071 € H.T., et l'aménagement de deux bacs à déchets à l'entrée du cimetière, seront réalisés sans être subventionnés.

• ***Chemins ruraux***

a) Inventaire (première partie)

La Municipalité a entrepris de dresser un inventaire du réseau des chemins ruraux de la Commune, en application des responsabilités incombant à l'autorité municipale sur ces voies de circulation publique régies par le code rural (article L. 161-1 et suivants).

Cet inventaire pour les six premières sections cadastrales de la Commune (sur dix-neuf au total) a été présenté au Conseil dans deux documents (consultables à la Mairie et sur le site internet municipal) : un plan de la section cadastrale concernée mentionnant le tracé de chaque chemin rural, un descriptif de chaque chemin de la section (tracé, limites cadastrales, longueur, état actuel, usages), assorti d'une rubrique « suites à donner ».

Le Conseil municipal a approuvé cet inventaire concernant les chemins suivants (tracés, limites cadastrales, longueur, état actuel, usages, suites à donner) :

- section AB : 9 chemins : des Roches, de Blanderette, de La Gardette, du « Y » des Roches, du Montgeteix, des Bierges, de La Crabiaube, de la branche ouest de La Crabiaube, de Chanet ;
- section AC : 4 chemins : GR 46, traversée de Malleret, chemin de Malleret, quatre branches du chemin du Pré de derrière ;

- section AD : 4 chemins : GR 46, entre la RD 988 et la Ribière Franche, ancien chemin de Bellegarde à Auzances, entre la Ribière Franche et le chemin de Bellegarde à Auzances ;
- section AE : 10 chemins : de Bellegarde à Chez Lucet, d'appendice nord du chemin de Bellegarde à Chez Lucet, de la Ribière, du pont romain ou des mariés, de la Côte Boudet, des Ouchettes, des Bruyères, des Ourtioux, de la sortie est de Chez Aufaure, de desserte de la parcelle AE 194 ;
- section AH : 2 chemins : du Faux, du Moulin du Faux ;
- section AI : 11 chemins : de Pradelle, de Chez Lucet à Chez Le Bezoux, appendice nord du chemin de Chez Lucet à Chez Le Bezoux, du Grand Communal, du « Y » de Chez Lucet, du Bois de Chez Lucet, de Chez Sauvanot à Sannegrاند, de Chez Sauvanot, appendice nord du chemin de Chez Sauvanot à Sannegrاند, des Puys, appendice sud du chemin de Chez Sauvanot à Sannegrاند.

Le Conseil a également décidé de mettre en ligne cet inventaire (plans et note) sur le site internet municipal et de le rendre consultable en mairie jusqu'à fin 2022, pour que les éventuelles observations des habitants de la Commune et des autres usagers puissent être recueillies. L'inventaire des treize autres sections cadastrales le sera au printemps prochain à l'issue de son examen par le Conseil lors de deux de ses séances à venir.

b) Demandes de rétablissement

Le rétablissement de la libre circulation sur quatre des chemins inventoriés, là où ils sont aujourd'hui obstrués, a été demandé par le Conseil :

- chemin de Chanet dans la parcelle AB 149 où il a été barré et son emprise a été effacée, les haies et clôtures latérales ayant été supprimées ;
- chemin de La Ribière le long de la limite commune aux parcelles AE 118 et AE 121, là où, dans une partie, il a été barré et son emprise a été effacée, les haies et clôtures latérales ayant été supprimées, et où, dans une autre partie, l'emprise maintenue a été obstruée par des pierres (demande déjà faite en décembre 2020) ;
- chemin de Chez Lucet à Chez Le Bezoux, le long de la limite commune aux parcelles AI 21 et AI 129, là où il a été barré aux deux extrémités sud-ouest et sud-est de la parcelle AI 21 et où son emprise a été effacée et incluse dans la parcelle AI 21 ;
- chemin de Chez Sauvanot à Sannegrاند dans la parcelle AI 51 où il a été barré aux deux extrémités et où son emprise a été incluse dans la parcelle sans maintien d'une clôture latérale le long de la bordure est du chemin.

c) Chemin des Roches

Des arbres appartenant à la Commune ont été coupés sur l'emprise de ce chemin, dans le secteur du Montgeteix, le long de sa limite avec la parcelle AB 34, par l'exploitant et locataire de cette parcelle, le GAEC BEZON. Celui-ci a été rappelé à l'ordre et un dédommagement lui a été demandé.

d) Classement au PDIPR

La création par la Communauté de communes d'un nouvel itinéraire intercommunal de randonnée intitulé « Grande randonnée du Pays du Franc Alleu », qui, venant de Chez Le Bezoux (commune de Lupersat), traversera la Commune et celle de Bellegarde en direction de Blanderette (commune de

Bosroger, via Champagnat) a nécessité de demander l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de deux tronçons de chemins communaux, en complément de ceux déjà inscrits depuis 2013 :

- le tronçon du chemin de Chez Lucet à Chez Le Bezoux : de la limite communale avec Lupersat jusqu'à l'intersection avec le VC 106 conduisant à Chez Lucet ;

- le tronçon du chemin du Puy du Faux : de l'intersection avec la RD 38 et le pont dit « romain » ou « des mariés » jusqu'à l'intersection avec le VC 5 conduisant à Chez Aufaure.

e) Chemin de la fontaine

Faute d'avoir obtenu les subventions demandées, la réalisation de la boucle de promenade à la fontaine Saint Silvain avec retour par l'ancien relais de télévision et futur pylône de téléphonie mobile et le chemin des Écoliers est ajournée. Dans l'immédiat, seule va être effectuée la jonction entre la fontaine et le taillis communal voisin (parcelle AW 127), via la bande de terrain (AW 184) acquise de M. Jean ALLAIRE.

f) GR 46

L'empierrement du tronçon boueux du GR 46 avant Bagnard en venant de Mandonneix, réalisé avec une subvention de 2 000 € de la Fédération française de randonnée pédestre, relayée par son comité départemental (merci Patrick Carton !), et la réfection du tronçon aux abords de l'intersection avec le chemin de Chez Barrat ont été effectués. À Malleret, il a été demandé à M. Julien MOURLON, exploitant de la parcelle, de remédier aux débordements du réseau de drainage de la parcelle AC 76 qui continuent d'inonder le GR dans ce secteur.

g) Chemin des Ribières

M. Dominique BONNAUD a souhaité acquérir ou que soit élargi (le long de sa parcelle AS 133) ce chemin rural qui part au nord du croisement des chemins de Rimareix et de Chez Bardy aux Trois-Ponts et descend jusqu'à la Tardes au sud (toujours utilisé sur la moitié de sa longueur, embroussaillé mais préservé sur l'autre moitié), où un pont, aujourd'hui disparu, le reliait, sur l'autre rive, au chemin dit du Pont conduisant à Buxerette (chemin lui aussi toujours utilisé sur la moitié environ de sa longueur, l'autre moitié étant embroussaillée mais préservée). Le Conseil n'a pas donné suite à la demande d'acquisition, préférant privilégier la préservation du chemin.

h) Chemin du Pré de derrière (Malleret)

Utilisateur, en tant qu'agriculteur, de ce chemin qui dessert diverses parcelles au nord du village de Malleret, M. Julien MOURLON souhaite la réfection d'un tronçon d'environ 340 mètres en mauvais état jouxtant les parcelles AC 5, et AC 10 de l'indivision BONNEAUD et AC 12 et AC 15 de l'indivision MOURLON.

i) Chemin de Chez Mursolles au Chassin-Cheval

À la suite des prescriptions du service de la police de l'eau et en accord avec le SIVOM, la réparation des culées du pont de Chez Mursolles a été reportée à 2022. Le tonnage a été limité à 3,5 tonnes en attendant, avec des panneaux posés de part et d'autre du pont.

j) Chemin de la Croix des Assoiffés

La réfection prévue, sur environ 500 mètres, de ce chemin au-dessus de Sannegrand a également été reportée à 2022, le débardage d'une parcelle boisée voisine devant être réalisé prochainement.

• **Défense contre l'incendie**

Le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie prévoit qu'une capacité de 15 m³/heure d'eau pendant deux heures doit être assurée, pour les pompiers, à proximité des habitations de chaque village, sous la responsabilité de la Commune. En revanche, les capacités requises pour les bâtiments agricoles relèvent de la responsabilité des agriculteurs, comme c'est le cas pour les autres entreprises.

Un projet de schéma communal de défense contre l'incendie va donc être préparé. Il sera assorti d'une programmation des installations de poteaux incendie, là où les canalisations du réseau d'eau potable ne permettent pas un débit suffisant, sinon de réserves, par exemple des citernes souples.

Dans l'immédiat, un nouveau contrat a été conclu avec l'entreprise Suez, d'une durée de 3 ans renouvelable une fois par reconduction expresse, pour l'entretien du seul poteau actuel (dans le bourg) et des 2 puisards incendie (au Faux et à Sannegrand) actuels (82 € HT/an pour le poteau et 42 € HT/an par puisard).

• **Centre de secours de Crocq**

Le village de Chez Mursolles étant du ressort du Centre de secours de Crocq, la Commune participera à l'extension du bâtiment occupé par ce Centre pour un montant finalement fixé à 918,19 €, soit la quote-part de Saint-Silvain, calculée au prorata des habitants concernés, dans la contribution de 302 500 € demandée aux communes. L'investissement, réévalué à 655 000 € (H.T.), sera co-financé aussi à hauteur de 302 500 € par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Le ministère de l'intérieur apportera une subvention de 50 000 €.

• **Déchets ménagers**

Du rapport d'activités 2019 du SIVOM sur la qualité et le prix du service public de l'élimination des déchets, il ressort notamment :

- 27 communes desservies (26 de notre Com-com et Charensat de la Com-com du Pays de Saint-Eloi (63)), soit 7 626 habitants ;
- régie directe, sauf pour la déchetterie gérée par un prestataire ;
- financement : principalement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM, compétence de la Com-com) et par le produit du recyclage ;
- un total de 3 520 tonnes collectées, dont 1 536 tonnes (tri sélectif) valorisées, soit 43,65 % du tonnage de déchets, ce qui représente 461 tonnes/habitant contre 588 tonnes/habitant pour la moyenne nationale ;
- coût du service/habitant : 161,38 €, dont 124,71 € couverts par la TEOM, le reste l'étant notamment par le produit de la valorisation.

L'augmentation du taux de la TEOM pour 2021, passé de 14,81 % en 2020 à 17,48 % (soit +18,15 %) est une première manifestation de l'envolée creusoise des prix du traitement et du stockage des déchets résiduels, faute d'une suffisante anticipation à l'échelle du département et dans le cadre de la région des besoins en unités de traitement et de stockage.

• **Assainissement**

Du rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement, établi par la Com-com, il ressort notamment que, pour l'assainissement individuel, dit « non collectif » (le SPANC), dont relève Saint-Silvain et qui concerne les communes des anciennes com-com d'Auzances-Bellegarde et de Chénéraillles non dotées d'un assainissement collectif, soit 5 380 installations

individuelles pour une population de 11 000 habitants :

- le service public se borne essentiellement au contrôle des installations, sous-traité jusqu'à présent à VEOLIA, moyennant une tarification appliquée aux particuliers de 100 € pour un examen préalable à la conception d'une installation individuelle, de 85 € pour une vérification d'exécution, de 80 € pour un contrôle de fonctionnement et d'entretien, et de 85 € pour un diagnostic préalable à une vente ;

- compte tenu de la hausse des prix demandés par VEOLIA et du résultat infructueux de l'appel à la concurrence, les contrôles de fonctionnement et d'entretien ont été suspendus depuis mars 2020 et la Com-com assurera désormais elle-même les contrôles en embauchant pour cela les personnels nécessaires.

• **Communauté de communes**

a) *Nouvel exécutif communautaire*

À la suite de la démission, pour raison de santé, de Pierre DÉARMENIEN, maire de Rougnat, de la présidence de la Com-com Marche et Combraille en Aquitaine, le Conseil communautaire a élu un nouvel exécutif :

- président : Alexandre VERDIER, maire de Chénérailles ;

- premier vice-président : Valérie SIMONET, première adjointe au maire de Bussière-Nouvelle (santé, accueil en milieu rural, nouveaux lieux pour entreprendre) ;

- deuxième vice-président : Marie-Françoise VENTENAT, maire de Mérinchal (tourisme, communication, attractivité) ;

- troisième vice-président : Patrice MORANÇAIS, maire de Saint-Chabrais (finances, budget, CLECT, fiscalité locale directe) ;

- quatrième vice-président : Alain GRASS, premier adjoint au maire de Saint-Silvain (économie, aménagement numérique, gestion des locaux nus, zones d'activités) ;

- cinquième vice-président : Jean-Jacques BIGOURET, premier adjoint au maire de Bellegarde (urbanisme, droit des sols, énergies nouvelles, politique de l'eau) ;

- sixième vice-président : Georgine RAMOS, quatrième adjointe au maire de Lavaveix-les-Mines (petite enfance, enfance, jeunesse, famille, lien social) ;

- septième vice-président : David SCHMIDT, maire de Mainsat (écoles, mobilité) ;

- huitième vice-président : Jean-Luc PIERRON, maire de Crocq (patrimoine immobilier, entretien et suivi des travaux, habitat, gestion des déchets) ;

- neuvième vice-président : David GRANGE, maire de Sannat (assainissement collectif et non collectif, GEMAPI).

b) *Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'année 2021*

La dotation 2021 de la commune de Saint-Silvain au titre du FPIC s'est élevée à 3 195 €, contre 3 758 € perçus en 2020, soit une diminution de 563 €.

La dotation intercommunale et communale encaissée par la Com-com a augmenté, passant de 508 670 € pour 2020 à 518 259 € pour 2021, mais, également en application des règles nationales, si la part intercommunale à conserver pour la Com-com a aussi augmenté (301 297 € contre 241 559 €

en 2020), la part à partager par la Com-com entre les communes a diminué (216 962 € contre 267 111 € en 2020). Faute de pouvoir réunir, cette année encore, l'unanimité nécessaire à une répartition dérogatoire entre les communes, le Conseil communautaire a appliqué, comme en 2020, la répartition de droit commun. Toutefois, il a décidé de mettre en réserve, sur la part intercommunale, 46 177 € pour les projets de développement économique, soit le montant de l'augmentation 2021 de la part intercommunale (59 738 €), déduction faite de la perte fiscale de la Com-com en 2021 (13 561 €).

c) Développement économique

Dans le cadre du projet TERRALIM de valorisation de la viande locale, à la fois sur le territoire (boucheries locales) et à l'extérieur pour y étoffer les débouchés, la Com-com conduit actuellement, en liaison avec la chambre d'agriculture, deux actions importantes : l'accueil au printemps 2022 d'une délégation du syndicat des bouchers parisiens (une ferme de la Commune figurera au programme des visites) ; l'organisation, le 18 décembre 2021, d'un marché de producteurs creusois en région parisienne (Toussus-le-Noble).

• *Personnel communal*

Le Conseil municipal a approuvé la possibilité pour le Maire de prononcer les avancements automatiques sans qu'il soit nécessaire d'en faire délibérer le Conseil.

Le plafond mensuel par agent de la prise en charge par la Commune, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2016, des cotisations de ses agents au titre de la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance (maintien du salaire) a été relevé de 17 € à 34 €, en raison de hausse de ces cotisations dont le montant acquitté atteint 28 à 30 €/agent actuellement. Le coût de la prise en charge s'élève à environ 700 €/an pour les deux employés communaux.

Il a été mis fin à l'adhésion de la Commune au Centre national d'action sociale (CNAS), les deux employés de la Commune étant couverts chacun par l'adhésion de leur autre employeur (la commune de Crocq pour Mme Stéphanie GUINOT, la commune de Mautes pour M. Sébastien CARTON).

• *Expérimentation comptable*

Sur proposition de son agent comptable, le trésorier d'Auzances, la Commune a été choisie pour expérimenter, en tant que collectivité pilote, à compter du 1^{er} janvier prochain, la nouvelle nomenclature comptable des communes (dite M57), destinée à se substituer à l'actuelle nomenclature en vigueur depuis 1994 (dite M14).

• *Début de l'exercice budgétaire et comptable 2022*

Comme chaque fin ou début d'année, le Conseil municipal a autorisé le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la Commune entre le 1^{er} janvier de l'année nouvelle et le vote du budget (prévu au plus tard le 15 avril et tributaire de la date de notification par l'Etat de ses dotations), dans les limites légales : pour le fonctionnement, le montant des crédits de fonctionnement inscrits au budget 2021 ; pour l'investissement, le quart des crédits d'investissement inscrits au budget 2021.

• *Questions diverses*

Carrière de Sannegrاند : L'exploitant a, en juillet, asséché, par pompage, la cuvette en contre-bas du chemin de la carrière. Il a ensuite, cet automne, étendu l'extraction au fond de la cuvette, en procédant à des tirs de mine, pour produire différents granulats par concassage et effectuer divers aménagements du site.

Correspondant communal de l'INSEE : Jean-Marie BERTRAND, troisième adjoint, a été désigné. Son rôle est de répondre aux éventuelles inquiétudes des personnes contactées par l'INSSE et de faciliter le travail des enquêteurs de l'INSEE (enquêtes statistiques sur la population, l'emploi, les conditions de vie, le logement et la santé, auprès des ménages).

Déviaton de Chez Bardy : déjà demandée par le passé, l'étude d'une possible déviaton de la traversée du village par la création d'une tangente au nord a de nouveau été évoquée par les deux agriculteurs de Chez Bardy, MM. François BELLAT et Dominique BONNAUD. Une pré-étude va être effectuée pour cerner la faisabilité et l'ordre de grandeur du coût.

Travaux de voirie 2021 : les réfections des routes du Chassain, de Chez Bourny et du Faux sont achevées. Il reste au SIVOM à recharger l'entrée de la propriété Moreau depuis le GR 46 en amont de Bagnard et à goudronner un espace de retournement en haut du village de Chez Lucet, notamment pour le camion de ramassage des déchets ménagers.

Caravanes à Sannegrand : M. Julien PALAYER régularise auprès des services compétents (Com-com et Etat) les autorisations d'urbanisme relatives aux trois caravanes stationnées, à Sannegrand, sur sa parcelle AM 128.

Cimetière : aujourd'hui inutilisé, le panneau d'affichage municipal situé à proximité de l'entrée du cimetière va être transféré à l'intérieur de celui-ci pour y apposer un plan des caveaux et y signaler les concessions à l'abandon dans le cadre de la procédure engagée pour les identifier et éventuellement les récupérer.

Navette scolaire : les résultats de l'appel d'offres ont conduit à renouveler le marché conclu avec l'entreprise MIGNATON (57 € TTC/jour contre 72 € TTC/jour proposés par l'entreprise EUROP VOYAGES).

Locaux de l'école : deux portillons de la cour vont être remplacés par l'entreprise GEAI (1 755,30 € HT à la charge de la Com-com). Avec la nouvelle vague de la pandémie, les nettoyages/désinfections pluriquotidiens des locaux ont été rétablis pour la dernière semaine d'école, en décembre.

Préfabriqué amianté du terrain communal : le coût de sa démolition s'élèverait à 8 955 € HT selon le devis demandé à l'entreprise LAURENT LEVAGE, qui est intervenue pour le remplacement du toit amianté du local voisin mis à la disposition de l'ACCA. Dans l'immédiat, le bâtiment est laissé en l'état.

Conteneurs de déchets à Sannegrand : les claustras entourant la plateforme du centre du village ont été posés par le SIVOM. Un conteneur supplémentaire de déchets recyclables a été installé sur l'autre plateforme, en bordure de la route départementale.

Eclairage des autels de l'église : le changement des spots a été reporté à 2022. Si possible, ils seront commandés par un détecteur de présence avec minuterie, de façon à s'allumer automatiquement quand des visiteurs de l'église approchent du chœur.

Fenêtre de la sacristie, fenêtre et volets du presbytère donnant sur la place de l'église : ces huisseries ont été réparées – grâce au bénévolat du menuisier retraité et conseiller municipal Jean-Pierre CHAPUT (merci !) - et repeintes selon les coloris prescrits par l'architecte des bâtiments de France.

Autres travaux divers : de petits travaux de plomberie ont été réalisés dans le logement communal n° 2 ; la porte du local électrique situé sous l'escalier de l'école a été changée.

Signalétique : une maquette du plan de la Commune qui pourrait être apposé sur des panneaux implantés à quelques « grands » carrefours et place de l'église a été préparée. Les diverses possibilités de support et les coûts sont en cours d'examen.

Produit des amendes de police : il s'élève à 412 € pour 2021 contre 590 € en 2020. La possibilité de le consacrer à mieux sécuriser certains carrefours particulièrement dangereux, le cas échéant par la pose d'un miroir, est examinée.

Autre sujet de sécurité routière : l'attention du Maire de Bellegarde a été appelé sur l'opportunité de mieux sécuriser le carrefour du Mas, sur la commune de Bellegarde, avant l'entrée dans Saint-Silvain depuis Bellegarde, le cas échéant par la pose d'un « STOP » à l'intersection des deux branches de voie communale arrivant de Bellegarde qui convergent à ce carrefour (« STOP » sur la branche *est*, à sa jonction, sans visibilité, avec la branche *ouest*).

Salle polyvalente : étant donné les coûts de consommation électrique occasionnés par la location de salle par temps froid (par exemple, 129 € lors d'un récent week-end pour une location de 100 €), la tarification va être modifiée pour inclure un supplément au titre du chauffage lorsque celui-ci est utilisé.

Colis de Noël : en cette fin d'année 2021, 47 aînés de la Commune (sur 52 de 70 ans et plus) ont reçu 5 colis « couple », 1 colis « maison de retraite », 14 colis individuels et 22 bons pour un repas à La Vallée gourmande.

Demande de subvention communale par les associations pour 2022

La demande de subvention pour l'année 2022 doit être accompagnée des comptes de l'année 2020 (bilan et compte de résultat). Le solde des comptes bancaires de l'association à la fin des années 2020 et 2021 doit y figurer.

Elections 2022

Pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez vous **inscrire** jusqu'au **2 mars (en ligne)** ou jusqu'au **4 mars (par formulaire à imprimer)**, ou **sur place à la mairie ou au consulat**.

Centre de santé

La construction du bâtiment par le Syndicat de communes Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble a pris un peu de retard. La réception des travaux a dû être reportée à janvier 2022.

L'ouverture du centre et donc la location du bâtiment par le Syndicat à l'Association de préfiguration et d'accompagnement du centre de santé pour le secteur de Bellegarde, désormais prévues au premier semestre 2022, interviendront lorsque le recrutement, activement en cours, d'un deuxième médecin généraliste par l'Association aura abouti.

Attractivité

Suite à l'article du Petit Journal de juillet 2021, et toujours dans le but d'accueillir de nouvelles personnes, de voir des maisons s'ouvrir, voici les dernières demandes d'installation sur notre territoire :

- un couple avec trois enfants est à la recherche d'une maison principale sans gros travaux de 200 à 250m² avec des dépendances à restaurer, deux-trois hectares de terrain avec point d'eau pour développer un projet en éco-construction ;

- Jean-Alfredo et Clémence, paysagistes concepteurs, souhaiteraient un bâtiment pour installer atelier et habitat, pas forcément grand, pas ou peu de travaux de gros œuvre avec du terrain pour y faire un grand jardin remarquable, et dans l'idéal du rêve, avec des petites vues lointaines dans un rayon de 20 km autour d'Aubusson ;

- Anne-Laure porte un projet (qui a pour nom "Le Sémaphore") et s'articule sur plusieurs domaines : lieu d'accueil (chambre d'hôtes), mais aussi un lieu artistique, un lieu de création et de vente avec un atelier de peinture et de sculpture et une forge/coutellerie. Pour concrétiser ce projet, il lui faudrait un terrain d'un hectare, plat et non inondable, avec une structure saine (sans toiture à refaire, par exemple) et habitable directement, des dépendances le tout attenant et dans des prix raisonnables (moins de 100 000 euros) ;

- la commune de Lupersat recherche un boulanger-pâtissier (fournil et boutique prêts à fonctionner, équipement complet dont véhicule de tournée, habitation comprise).

Chiffre d'affaires 2020 : 83 265 € ;

- Hôtel-restaurant « Le Coq d'Or » à reprendre à Chénérailles (au cœur du bourg, face au champ de foire, parking gratuit, restaurant réputé, clientèle fidélisée, fort potentiel de développement, habitation comprise).

Chiffre d'affaires 2019 : 355 000 € ;

Partant de ce constat et de notre volonté d'être acteur et non pas spectateur de la vie de notre commune, nous vous proposons d'informer la Mairie si vous souhaitez louer, vendre des bâtiments ou du terrain, ou encore, prêter pour entretien.

Réunion publique citoyenne du 24 septembre 2021

A l'initiative de la municipalité, et en présence du Maire, des adjoints et de conseillers municipaux, une vingtaine de participants ont échangé pendant plus de deux heures sur les sujets d'intérêt communal de leur choix.

En tête, la **santé**, avec, bien sûr, la pandémie, mais tout autant le souci d'en savoir plus sur les démarches en cours pour le recrutement du deuxième médecin nécessaire à l'ouverture du centre de santé au premier semestre 2022, alors que la livraison du bâtiment devrait intervenir en janvier ou février prochains.

Les conséquences locales, de plus en plus tangibles, du **changement climatique** : les effets visibles sur la végétation et les animaux de la sécheresse, du vent et des précipitations violentes se doublent d'impacts économiques et pratiques redoutables, à commencer pour les agriculteurs, quand, par exemple, les buses sous une route départementale ne suffisent plus à évacuer les eaux de ruissellement.

Autre corollaire, la **transition énergétique** : ses coûts et parfois ses déviances font débat, non pas quand le plan de relance devrait permettre de passer à bon compte du fuel aux granulés de bois pour chauffer le bâtiment communal, mais quand, par exemple, des pratiques du moment conduisent à l'accélération de la disparition des arbres de haie ou à des coupes rases de jeunes taillis de feuillus.

La **chasse** au service de l'**agriculture** : à en juger par la prolifération des blaireaux et les dégâts qui s'ensuivent dans les cultures, notamment de maïs, les chasseurs pourraient sans doute mieux faire.

La **sécurité routière** : ne pourrait-on rendre moins dangereux le carrefour de la route de Chez Aufaure (le VC 5) avec la route départementale Bellegarde-La Villetelle (la RD 9), en contre-bas du bourg de Saint-Silvain, notamment en améliorant la visibilité ?

Des **initiatives innovantes** : présentées lors de la discussion, elles témoignent d'une belle créativité, qu'il s'agisse d'un projet de petit équipement hydroélectrique sur la Tardes, tributaire autant de la réglementation anti-crue que du faible étiage estival de la rivière, ou d'une serre d'aquaponie (culture de plantes associée à un élevage de poissons).

L'**attractivité du territoire** : cette nécessité apparaît de plus en plus incontournable, pour contrer une démographie vieillissante ; elle implique de savoir jouer de tous ses atouts, aussi bien la qualité des paysages, des productions, de la vie que du bâti. Il y a une demande et donc un avenir pour les maisons restées fermées de longue date. Les chemins ruraux doivent pouvoir répondre aux besoins conjugués de l'agriculture, de la sylviculture et de la randonnée.

Forme de tourisme aujourd'hui en pleine expansion en Creuse, la **randonnée pédestre et le cyclotourisme** peuvent apporter de l'activité, à condition d'offrir des capacités d'accueil adéquates, par exemple un gîte d'étape. Si le premier étage de l'ancien presbytère, au-dessus du restaurant, ne s'y prêterait pas commodément ni pour un coût raisonnable, d'autres localisations pourraient être explorées (pourquoi pas sur le terrain communal, à la place du préfabriqué amianté ?).

Dans l'immédiat ou presque (début des travaux dans les premiers jours de 2022), le remplacement, à proximité du bourg, de l'ancien relais de télévision par un **pylône multi-opérateurs de téléphonie mobile** va conforter l'attrait de la Commune.

COM-COM



Accessibilité Idées Proximité Projets Écoute Solidarité
Citoyenneté Égalité Soutien Idées
Accessibilité Proximité
Solidarité Citoyenneté Idées

Bus des Services Ensemble agissons et vivons mieux notre territoire

Le bus des services est un guichet unique itinérant pour faciliter l'accès de tous les citoyens du territoire de Marche et Combraille aux services du CAVL AGIR.

Liste des services :
Accompagnements dans les démarches du quotidien
Relais Petite Enfance
Mobilité
Numérique
Réseau d'entraide local

07 48 88 34 96 www.cavlagir.com @cavlagir




Accessibilité Idées Proximité Projets Écoute Solidarité
Citoyenneté Égalité Soutien Idées
Accessibilité Proximité
Solidarité Citoyenneté Idées

Circuit semaines paires 2021/2022

LUNDI Matin Chénérailles (Maison de la Culture) Après-midi Issoudun-Létroux (Mairie)	MARDI Matin Auzances (Mairie) Après-midi Mainsat (Salle du temps libre)	JEUDI Matin Champagnat (Presbytère) Après-midi Luz Mars (Mairie)	JEUDI Matin Mérignat (Mairie) Après-midi Dontraix (Mairie)	 VENDREDI Matin Reterre (Mairie)
---	--	---	---	---



Circuit semaines impaires 2021/2022

LUNDI Matin Lavauvelles-les-Minas (École) Après-midi Saint-Médard-la-Rochette (Mairie de La Rochette)	MARDI Matin Auzances (Mairie) Après-midi Peyrat-la-Moisière (Salle des fêtes)	JEUDI Matin Bellegarde-sur-Marche (Mairie) Après-midi Lupersat (Mairie)	JEUDI Matin Crocc (Mairie) Après-midi Mautès (Mairie)	 VENDREDI Matin Sannat (La Petite Coop) Après-midi Fontanières (Mairie)
--	--	--	--	--




MARCHÉ DE PRODUCTEURS de la CREUSE

TOUSSUS-LE-NOBLE 9h30-17h30

Le 18 décembre dernier, la commune de Toussus-le-Noble, située dans les Yvelines près de Versailles, a accueilli pour la première édition de son marché de Noël, une délégation de producteurs de notre Communauté de communes.

Volailles de Noël, viande de bœuf, authentique gâteau creusois ou miel et confiture : les visiteurs ont acheté et dégusté toute une palette de spécialités de la Creuse.

Cette manifestation, organisée de concert par la mairie de Toussus-le-Noble, la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine et la chambre d'agriculture permettra de poursuivre 3 objectifs :

- proposer à la vente, la veille des fêtes de Noël, des produits du terroir creusois
- promouvoir la filière bovine et l'ensemble des activités agricoles de notre territoire
- présenter les atouts de notre Communauté de communes comme destination touristique ou nouveau cadre de vie



Vie scolaire

Le conseil d'école n'a pu avoir lieu en raison de classes fermées mais les directrices nous ont transmis les informations suivantes :

1 - Les effectifs et l'organisation de la rentrée 2021

- Mme Peggy COUTAUD : 5 PS et 1 MS = 6 élèves
- Mme Nathalie de LAGUERENNE : 10 GS et 9 CP = 19 élèves
- Mme Sabrina SAINSON : 11 CE1 + 3 CE2 = 14 élèves
- Mme Hélène JOSEPH (Saint-Silvain) : 8 CM1 + 8 CM2 = 16 élèves

TOTAL = 55 élèves (moins 10 élèves par rapport à décembre 2020)

2 - Délégués des parents d'élèves

- classe PS/MS : Sophie TOTY, titulaire - Emilie KAISER, suppléante
- classe GS/CP : Angélique HOBSTER, titulaire – Tania MOLLART-ROGERSON, suppléante
- classe CE1/CE2 : Emilie MARTIN, titulaire - Céline RAMIREZ, suppléante
- classe CM1/CM2 : Elodie FAURE, titulaire – Marianne ROUCHON, suppléante

Etat-civil et nouveaux arrivants

Naissances :

- Timao BOURDERY, le 22 juillet 2021 de Bagnard
- Anna FOSKET, le 26 novembre 2021 de Chez Taverne
- Lou LAPALUS, le 5 décembre 2021 du Montgeteix

Bienvenue aux bébés et félicitations aux parents

Mariages :

- Amélie GUERIN et Mehdi MOUTARDE, du Bourg, le 24 juillet 2021
- Rhian MOODY et David HAYDEN, du Moulin Tixier, le 4 septembre 2021

Tous nos vœux de bonheur aux mariés

Nouveaux arrivants :

- Gilles MARCHAND, au Faux (ex-maison KOKOT)
- Isabel MUNOZ et son fils Antoine, au Montgeteix

Bienvenue dans notre commune

Décès :

- Gérard DANCHAUD, le 5 juillet 2021, de Malleret
- Odette GALLAND, le 22 septembre 2021, de Flattard
- Mathilde CHARVILLAT, le 2 octobre 2021, du Faux

Toute notre sympathie aux familles

Accueillir et découvrir

Différentes possibilités d'hébergements existent sur la commune aussi bien pour les touristes que pour les rassemblements familiaux :

Au Moulin du Faux : éco-gîte de 5 personnes, afin de profiter d'un moulin à eau éco-rénové le long de la rivière la Tardes. Sur un terrain de 2 hectares les enfants trouveront assez d'espace pour jouer dans la rivière, nager dans la piscine au sel ou tout simplement pour se relaxer dans le jardin ou sur le balcon. www.lemoulindufaux.com Tél. : 05 55 66 06 79



À Sannegrاند : Location de 3 caravanes à thèmes : caradjango (6 places), cararetro (4 places), carazen (4 places).

Les trois caravanes sont chauffées, équipées de plaques de cuissons, d'un frigo et d'une salle de bain ainsi que de toilettes sèches accolés. La caradjango et la cararetro disposent de la climatisation. palayer.julien@orange.fr. Tél. : 06 67 29 56 23 ou 06 83 55 64 26



Aux Trois Ponts : Dans un ancien moulin rénové, avec un parc arboré et une piscine, gîte/chambres d'hôtes pour 8 à 12 personnes. Les chambres ont leurs propres sanitaires. evadebruijne@yahoo.com
Tél. : 05 55 67 16 73



Un artisan passionné

Après une formation Bac + 3 en génie mécanique, une spécialisation en soudure haute énergie sans oublier un CAP de ferronnerie et une expérience professionnelle de 1997 à 2003 en industrie, Yves SCHMITZ a installé son atelier au Chassain en qualité d'Artisan Ferronnier d'Art.

Sa clientèle s'étend au-delà de nos frontières, majoritairement hors Creuse, pour ses reproductions d'objets historiques : des collectionneurs, des passionnés d'histoire, des musées... et au niveau local pour des portails, des grilles, telle celle qu'il a fait pour sécuriser le puits du village du Chassain (photo de droite ci-dessous).

Son agenda est bien rempli et son atelier aussi ! Un projet de déménagement dans une grange à proximité est fixé à court terme, le plus dur est le transport des machines et enclumes...

Pour admirer son activité et la diversité de ses créations, voici son site internet :

<https://www.forge-mitgard.com/>



Merci Yves de nous avoir fait partager cette passion au-delà du métier.

Casque de soldat de la garde prétorienne (photo de gauche ci-dessus)

La vie des Associations

La Société de pêche

« Le Président et les membres de L'AAPPMA La Tardes vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour cette année 2022.

En novembre dernier nous avons procédé au renouvellement du bureau suite au décès de notre très cher et regretté Jean-Louis et le bureau se constitue comme suit : Mr Fernandez Hugo Président, Mr Lotte Sylvain Secrétaire, Mr Tabard Franck Trésorier.

Nous en profitons pour remercier nos dépositaires locaux pour la vente de cartes de pêche, ainsi que toutes les personnes prenant part au bon fonctionnement de notre Société.

La date de notre prochain Concours de Pêche est prévue **le samedi**

25 Juin 2022 si la pandémie nous le permet, ainsi que des lâchers de truites et divers travaux. Pour tous renseignements vous pouvez contacter la mairie de Saint-Silvain ou l'un des membres de l'AAPPMA.

Encore une très bonne année à Tous ».

Le Président, Hugo Fernandez

Le Comité des fêtes

Fête des voisins, édition 2021 du 16 juillet

Une cinquantaine de personnes se sont retrouvées et ont pu faire connaissance avec les nouveaux habitants de la commune, un temps d'échanges précieux.

Les buffets salés et sucrés n'ont pas manqué à la tradition : copieux et délicieux !



Salon de la créativité du 5 septembre

Le salon du savoir-faire et de la créativité a attiré une centaine de visiteurs, majoritairement de la Commune. Chacun a pu admirer le talent des exposants, un travail exceptionnel ! Bravo à tous



Saint-Silvain se prend en photos :

En raison de la crise sanitaire, l'album photo (expliqué sur le Petit Journal de janvier 2021) n'a pu se faire pour l'instant, mais comme il apparaît capital aux membres du comité des fêtes de réaliser cet ouvrage, les photos seront prises entre juin et août prochains.

Effectivement, laisser une trace, une empreinte de tous les habitants de la commune, du patrimoine, des villages, est important pour le futur. N'oublions pas qu'il y a à Saint-Silvain des familles présentes depuis plusieurs générations.

Un « flyer » sera distribué dans chaque boîte aux lettres précisant les dates de la prise des photos.

Renseignements et consultation du livre « modèle » auprès de Delphine PEYNOT : 06.70.34.25.82, Michèle ALOUCHY : 06.88.22.41.08, Isabelle CARTON : 06.33.54.08.72.



Nouveau bureau

A la suite de la démission de Dominique BONNAUD, président depuis de nombreuses années, un nouveau bureau a été constitué lors de la dernière assemblée générale :

- Président : Damien BONNAUD
- Vice-président : Ludovic MONTEL
- Secrétaire : Mathilde BONNAUD
- Trésorier : Alexandre BOURDERY

Membres du bureau :

Alexandre LEGRAND, Alexandre DUPLEIX, Pascal REDON, Didier BONNAUD et Julien MOURLON.

Les P'tits Loups



Voici le nouveau bureau de l'Association :
Sophie TOTY, au poste de présidente
Nicolas GIBERT, au poste de vice-président
Caroline DUPLEIX, au poste de trésorière
Angélique HOBSTER, au poste de vice-trésorière
Luc MARQUES, au poste de secrétaire
Alexandre TOTY, au poste de vice-secrétaire

La kermesse de l'école

Cette année, pour le bonheur des petits mais aussi des grands, l'association des parents d'élèves, avec l'aide des institutrices de l'école, a organisé une kermesse. Initialement prévue le samedi 3 juillet, elle a été déplacée au mardi 6 juillet (derniers jours d'école) en raison des conditions météorologiques.

Les enfants ont pu se défier lors de différents ateliers acrobatiques, sportifs ou en encore de dextérité. L'évènement a attiré bon nombre de personnes qui ont pu profiter de sandwiches, frites et boissons mais surtout des douces voix des participants, venus donner le « la » autour d'un karaoké !



Fête d'Halloween

L'association des P'tits Loups a organisé le 31 octobre un après-midi Halloween où les enfants sont venus déguisés pour créer des lanternes dans des citrouilles mais aussi pour partager un goûter et défiler dans les rues afin d'aller à la chasse aux bonbons : « Un bonbon ou un sort ! ».

Cet après-midi a permis aux petits comme aux grands de partager un moment convivial tout en dévorant, sans modération, des confiseries.



Il y a juste un siècle...

Lors du recensement de 1921, Saint-Silvain comptait 625 habitants (163 ménages, 165 maisons, dans le bourg et les 33 villages habités) : voici les villages de Chez Aufaure, Chez Autorgue et Chez Bardy.

SIGNATION	NUMÉROS			NOMS DE FAMILLE	PRÉNOMS	ANNÉE de NAISSANCE	LIEU de NAISSANCE	NATIONA- LITÉ	SITUATION PAR RAPPORT au chef de ménage	PROFESSION	Pour les pairs chefs d'atelier maîtres & dans autres : patrons. Pour les employ- és, ouvriers, indig- es ou de patron ou l'extrané qui emploie.
	des maisons	des ménages	des individus								
1	1	1	Masfand	Antoine	1853	Champagnol	ief	Chef	cult. ferm.		
		2	Masfand	Joséphine	1863	Loze	ief	épouse	ief		
		3	Carton	Céline	1846	Lupertat	ief	Chef	s. prof.		

Chez Aufaure	3	3	4	Foustadier	Félix	1854	S. Silvain	Français	Chef	prop. cult.	
			5	Foustadier	Amélie	1863	Lupertat	ief	épouse	ménagère	
			6	Foustadier	Alexis	1888	S. Silvain	ief	fil	cimentier	
			7	Foustadier	Marie	1893	ief	ief	ief	ouv. agri	
			8	Foustadier	Marthe	1897	ief	ief	ief	ief	
	4	4	9	Galland	Louis	1870	Autorgue	ief	Chef	tailleur	
			10	Galland	François	1873	S. Siquant	ief	épouse	s. prof.	
			11	Galland	Philémon	1898	S. Silvain	ief	fil	cimentier	
			12	Galland	Octave	1904	ief	ief	ief	ief	
			13	Maillet	Marie	1838	Crœcq	ief	belle-mère	s. prof.	
			14	Carton	Edouard	1869	S. Prisel	ief	Chef	prop. cult.	
	5	5	15	Carton	Joséphine	1878	S. Silvain	ief	épouse	ief	
			16	Carton	Camille	1898	ief	ief	fil	cult.	
			17	Carton	Marie	1900	ief	ief	ief	ief	
				18	Carton	Raymond	1905	ief	ief	ief	s. prof.

Chez Autorgue	1	1	1	Bagnard	Chienne	1847	ief	ief	Chef	ief	
			2	Bagnard	Delphine	1847	ief	ief	épouse	ief	
	2	2	3	Sauvanot	Michel	1846	S. Avil	ief	Chef	ief	
			4	Sauvanot	Marie	1844	S. Alpinay	ief	épouse	ief	
			5	Sauvanot	Gaston	1899	S. Silvain	ief	p. fil	cimentier	



Chez Bandy.

1	1	1	Verdier	Juli	1878	P. Auit	ief	Chef	prop. cult.	
		2	Verdier	Germain	1898	P. Silvain	ief	file	cultiv.	
		3	Verdier	Aline	1901		ief	ief	s. prof.	
		4	Verdier	Antoine	1841		ief	ief	oncle	ief
2	2	5	Bonnaud	Adrien	1883		ief	Chef	prop. cult.	
		6	Bonnaud	Elié	1889	Supersat	ief	épouse	ief	
		7	Bonnaud	Yvonne	1914	P. Silvain	ief	file	s. prof.	
3	3	8	Bonnaud	Virginie	1848		ief	ief	mère	ief
		9	Bagnard	Silvain	1848		ief	ief	Chef	prop. cult.
		10	Bagnard	Amélie	1866		ief	ief	sœur	ief

Chez Bandy.

4	4	11	Maignonal	Alexandrine	1877	Supersat	Brancou	Chef	prop. cult.	
		12	Maignonal	Raymond	1902	P. Silvain	ief	file	cultiv.	
		13	Maignonal	François	1839		ief	ief	b. père	s. prof.
		14	Caillandier	Jean	1850	Supersat	ief	Chef	prop. cult.	
5	5	15	Caillandier	Clémence	1855		ief	ief	épouse	s. prof.
		16	Carton	Eugène	1871	P. Priest	ief	gendre	prop. cult.	
		17	Carton	Augustine	1876	Supersat	ief	file	s. prof.	
		18	Bellat	Elié	1894	Maintal	ief	p. gendre	cultiv.	
		19	Bellat	Elié	1896	Supersat	ief	p. file	s. prof.	
6	6	20	Segrette	Louis	1884		ief	ief	neveu	ouv. agri.
		21	Drouillard	Auguste	1879	P. Silvain	ief	Chef	prop. cult.	
		22	Drouillard	Adrienne	1879		ief	ief	épouse	s. prof.
		23	Drouillard	Léa	1901		ief	ief	file	ief
		24	Drouillard	Marcelle	1905		ief	ief	ief	ief
		25	Drouillard	Arsène	1908		ief	ief	ief	ief
		26	Drouillard	Germaine	1912		ief	ief	ief	ief
		27	Drouillard	Maria	1887		ief	ief	sœur	ouv. agri.

A VENDRE, anciennes tables d'école au prix de 40 € l'une. S'adresser à la Mairie



La mairie est ouverte au public les lundi et jeudi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00
Téléphone : 05 55 67 62 47
Courriel : mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr



Économisons le papier !

Pour recevoir les prochains numéros du *Petit Journal* de Saint-Silvain par courriel, n'hésitez pas à le demander à la Mairie :

- soit en retournant le coupon-réponse ci-dessous (La Mairie, Le Bourg, 23190 Saint-Silvain-Bellegarde), après l'avoir rempli ;
- soit par courriel : mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr .

NOM :
PRENOM :
ADRESSE POSTALE :
COURRIEL :